

## QUESTIONNAIRE

Reçu CLT / CIH / ITH  
Le 12 MAI 2009  
N° 0603.....

- 1) Le terme « Patrimoine culturel immatériel » (PCI) n'est pas bien connu par la société, donc il est peu probable qu'on le considère important.  
Par contre, les domaines spécifiques du patrimoine culturel immatériel sont bien connues, c'est à dire la langue, les traditions orales, les rituels, les fêtes, etc.  
Nous le considérons pertinent de diffuser le terme PCI de telle sorte qu'il soit bien connu comme « signal d'identité » dans ce monde de plus en plus homogénéisé.
- 2) Premièrement, l'appui de l'UNESCO par les médias, ainsi que la création des « points de rencontre » entre les chercheurs des pays différents.
- 3) – éducation formelle : grâce à des unités didactiques  
– éducation informelle : grâce aux parents et à des associations culturelles.
- 4) – les centres sociaux : sensibilisation et échanges  
– les musées : expositions et appuis aux centres écoliers  
– les archives : ramasser et diffuser.
- 5) Eléments essentiels :  
– la télévision : transmettre des fêtes et des activités sportives rurales  
– la radio : idem  
– l'Internet : essentiel pour les jeunes  
– publications, etc.
- 6) Les sponsors sont nécessaires, mais il faut toujours respecter l'aspect culturel de la cérémonie.
- 7) Oui, dans certaines occasions, mais il ne faut jamais perdre le point de vue culturel.

- 8) – L'utilisation du logo de l'UNESCO avale le caractère sérieux de l'événement
  - L'appui moral de l'UNESCO devant l'administration ainsi que devant les sponsors
  - la création des sites Internet.
- 9) Il est très important d'encourager les relations entre les chercheurs et les associations des différentes régions et Etats.
- 10) A travers la diffusion des projets dans les médias : la télévision, la radio, etc.
- 11) Par Internet, à l'aide de matériel didactique, CD's, etc.
- 12) Il n'y a pas de problèmes quand on évite la déviation de l'événement vers le spectacle.
- 13) Il faut éviter l'utilisation abusive par les partis politiques du logo de l'UNESCO. Son utilisation doit être supervisée par la Commission ou par une délégation.
- 14) Dans le contexte de l'UNESCO, il faut faire attention à l'aspect primordial du respect de la sensibilité des personnes potentiellement affectées.
- 15) Le PCI n'est pas un commerce ni spectacle, ni classicisme ethnique ni culturel. Il faut faire une attention particulière concernant ce point.